

*Recours au Règlement*

J'exhorte le député à consulter le Règlement et à regarder l'écran. Ce dernier est en accord avec le Règlement. Ce stupide rappel au Règlement est un autre exemple des tactiques qu'utilise le NPD pour gaspiller le temps de la Chambre.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, je tiens à formuler un bref commentaire. Je trouve démesurée la protestation du whip de l'opposition officielle.

Le député de Skeena s'est appliqué à rappeler que nous avons pris l'habitude de nous fier à la petite horloge numérique qui apparaît dans le coin de nos écrans de télévision et qui nous indique le temps qui reste avant la tenue du vote. Cette horloge ne saurait servir à autre chose. À mon avis, ce que nous disons, c'est que nous ne devons plus dorénavant nous fier à cette horloge et que nous devrions la faire disparaître du petit écran, car elle n'a servi manifestement jusqu'à maintenant qu'à leurrer certains députés. Voilà ce que le député de Skeena essayait de dire. Il était tout à fait fondé d'invoquer le Règlement. Le député tenait à voter contre la TPS, mais il a été dans l'impossibilité de le faire à cause de la collaboration libérale-conservatrice.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots au sujet de ce prétendu rappel au Règlement. Le député qui en est l'auteur l'a qualifié d'hybride. J'aurais tendance à employer un autre attribut, mais je ne crois pas que vous le jugeriez réglementaire.

Le député avait le droit de demander des éclaircissements au sujet de l'horloge numérique qui apparaît à l'écran et il les a obtenus, je crois. Mais le leader parlementaire du gouvernement ne devrait pas, comme il l'a fait sans aucun doute par inadvertance, donner une fausse impression de la nature du vote.

Le vote n'était ni pour ni contre la TPS. À mon sens, la motion visait à empêcher le député libéral d'Ottawa-Sud de prendre la parole. Les néo-démocrates ont proposé qu'un autre député que celui d'Ottawa-Sud prenne la parole. Le député d'Ottawa-Sud avait la parole et s'appropriait à dénoncer la TPS pendant vingt minutes, puis à répondre aux questions pendant dix minutes. Les néo-démocrates ont essayé de le museler pour l'empêcher de dénoncer la TPS, voilà tout.

Pour conclure, je dirai que le rappel au Règlement, ou ce qui se voulait tel, était justifié lorsqu'il s'agissait de clarifier l'emploi de l'horloge, mais je ne crois pas que les

néo-démocrates, aussi désespérés soient-ils de ne pas participer au débat sur la TPS, aient le droit d'induire les gens en erreur sur la nature du vote. Le vote visait à empêcher le député d'Ottawa-Sud de dire son mot contre la TPS.

Je crois que les néo-démocrates auront beaucoup de mal à expliquer pourquoi ils ont essayé d'empêcher un député de dénoncer la TPS et partant, à prouver qu'ils la contestent vraiment.

• (1510)

**M. le Président:** Je vais entendre le député de Port Moody—Coquitlam dans un moment.

Il serait peut-être utile aux députés et au public de comprendre ce qui se passe exactement.

Le député de Skeena vient d'expliquer à la présidence qu'en regardant le téléviseur, dont chaque député dispose dans son bureau, il a remarqué qu'il allait y avoir un vote. Par ailleurs, dans un but pratique, il y a une horloge numérique qui apparaît au petit écran. C'est simplement dans un but pratique. Bien entendu, je suis prêt à envisager ce que l'on pourrait faire pour éviter que les députés ne soient induits en erreur par ce qui apparaît à l'écran.

Toutefois, je désire expliquer aux députés et au public que, lorsque la sonnerie retentit, à moins d'entente contraire, c'est pendant 15 minutes ou 30 minutes. Une autre convention veut que, si les deux whips reviennent et prennent leur place avant que les 15 ou 30 minutes ne soient écoulées, nous sommes tenus de procéder au vote. C'est un Règlement de la Chambre et c'est aussi une très ancienne tradition.

Ce dont je veux parler maintenant n'a rien à voir avec la sonnerie. Si les députés veulent savoir pourquoi la sonnerie a retenti ou si des étudiants en sciences politiques ou le public veulent le savoir, ils n'ont qu'à se reporter au hansard et ils verront qu'une motion avait été proposée. Lorsque cette motion est proposée, et elle l'a été souvent par tous les partis à certaines occasions, on procède à un vote.

Il ne m'appartient pas, en écoutant ce rappel au Règlement, de faire quelque remarque que ce soit sur les tactiques employées et sur les raisons pour lesquelles elles le sont. Je me penche uniquement sur la question de la couverture télévisée. Une fois que les députés sont convoqués pour le vote, on ne montre plus à la télévision ce qui se passe à la Chambre; on ne montre que le compte